Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE23CM111225-DE

Affaire n°23 à l'ordre du jour Année 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre,

Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à Yannick HELLIO), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), David BRUNET (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

* *

CIMETIERE – Compte-rendu des délivrances et des reprises des concessions funéraires

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que : « *Le maire peut [...], par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières* ».

Cette délégation a été accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE23CM111225-DE

L'article L.2122-23 du CGCT fait obligation au maire de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-dessous la liste des délivrances et reprises de concessions dans les cimetières depuis Octobre 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du compte-rendu des délivrances et reprises de concessions opérées dans les cimetières depuis octobre 2025.

N° Arrêté	Date	N° Concession	Emplacement	Cimetière	Durée	Objet
2025.1469	07/10/2025	12116	Carré 22 N°109	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2025.1469	07/10/2025	12116	Carré 22 N°109	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2025.1470	07/10/2025	12117	Partie 4 Allée N - N°12	Pré des jacobins	50 ans	Attribution
2025.1471	07/10/2025	12118	Carré 11 N°68	Champ Coquède	15 ans	Attribution
2025.1472	07/10/2025	12119	Carré 22 N°166	Champ Coquède	30 ans	Renouvellement
2025.1473	07/10/2025	12120	Columbarium 3 N°16	Champ Coquède	5 ans	Attribution
2025.1474	07/10/2025	12121	Carré 15 N°041	Champ Coquède	15 ans	Renouvellement
2025.1475	07/10/2025	12122	Partie 1 Allée A - N°02	Pré des Jacobins	30 ans	Renouvellement
2025.1558 modificatif	22/10/2025	12118	Carré 11 N°49	Champ Coquède	15 ans	Modification d'emplacement

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

